

Défi « J'y vais ! »

Un challenge en faveur des mobilités durables sur la région Grand Est

Du 17 mai au 06 juin 2021

DOSSIER DE PRESSE

19 avril 2021

Sommaire

- *Edito*
- *Histoire du défi*
- *Principe et objectif*
- *Les déclinaisons*
- *Les modes de déplacements retenus*
- *Informations pratiques*
- *Périmètre du défi*
- *Un défi solidaire*
- *Ils nous soutiennent*
- *Rejoignez-nous*

Tout un Défi !

Au moment d'écrire cet éditorial, on ne sait pas de quoi le mois de mai sera fait en termes de contraintes de déplacements !

Mais une chose est sûre, le Défi « J'y Vais ! » revient à une date plus « logique » : au printemps, lorsque la **température clémente** et les **jours qui se rallongent** nous **motivent à utiliser les modes actifs**, que ce soit seuls ou en relais avec les transports en commun ou pour rejoindre une aire de covoiturage ! **Tous les kilomètres comptent !**

6 territoires de plus rejoignent l'organisation et nous les en remercions : Ardennes Métropole, Métropole du Grand Nancy, Communauté d'Agglomération de Verdun, Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, Communauté de Communes de la Plaine du Rhin et Collectivité Européenne d'Alsace.

2021 est une année particulière en matière de mobilité car les Communautés de communes non AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité) se prononcent sur la prise de compétence mobilité qui sera effective au 1^{er} juillet 2021.

Profitons de ce Défi pour expérimenter de **nouveaux modes de déplacements** et de **nouveaux trajets** et **faire remonter les besoins d'améliorations** aux organisateurs de la mobilité qui devra, qu'on le veuille ou non, être de plus en plus décarbonée pour atteindre les objectifs de la Stratégie nationale Bas Carbone (décarbonation complète des transports à l'horizon 2050).

Et puis **faisons de cet événement quelque chose de festif et dynamisant** pour les structures du Grand Est tout en respectant les gestes barrière !

Jean-Pierre BEHAXETEGUY

Ingénieur mobilité durable

ADEME - Direction régionale Grand Est



Histoire du défi

Pourquoi ce défi a-t-il été créé ?

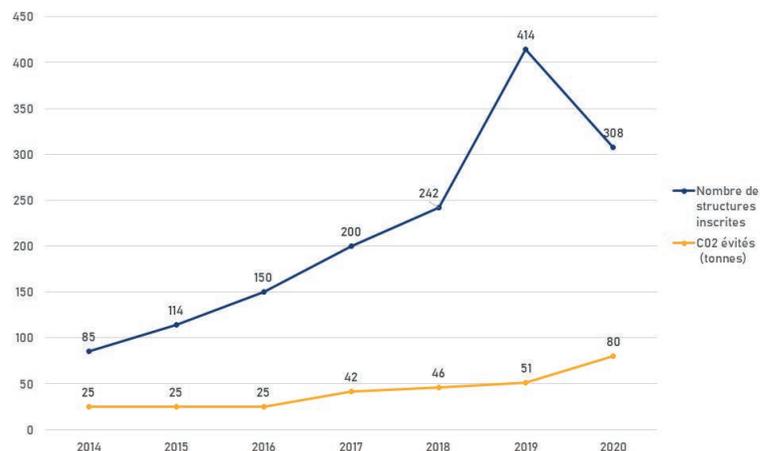
Les changements d'habitudes en faveur d'une transition écologique doivent prendre une place à part entière dans le quotidien des français. Changer sa manière de se déplacer en adoptant des modes de déplacements plus actifs (marche, vélo, etc.), les transports en commun ou le covoiturage, à la place de l'autosolisme en fait partie. Leurs bénéfices sont connus, pour la santé comme pour l'environnement. **Déclencher ce changement de comportement passe par des actions de sensibilisation qui impliquent directement les citoyens.** C'est dans cette logique que le Défi « J'y vais ! » a été créé en 2010.

Les déclinaisons du Défi

Dans un premier temps, le Défi ciblait uniquement les déplacements domicile/travail à vélo pour les salariés, sous le nom de « **Au boulot, j'y vais à vélo !** ». En fonction de leur contexte, certains territoires, ont souhaité proposer une déclinaison du défi sur des modes de déplacements multimodaux sous le nom de « **Au boulot, j'y vais autrement !** ». Le défi s'est également ouvert aux écoles, collèges et lycées sous les noms : « **A l'école, j'y vais à vélo !** », « **Au collège, j'y vais à vélo !** », « **Au lycée, j'y vais à vélo !** » **L'ensemble de ces déclinaisons forme le Défi « J'y vais ! »**

L'évolution du Défi

Ce défi, qui s'est tenu ces 10 dernières années, connaît une participation globalement grandissante :



Cette évolution s'explique par les nouvelles déclinaisons du Défi depuis 2017 au niveau scolaire et multimodal. Elle s'explique aussi par le nombre de territoires partenaires grandissant d'année en année.

Le Défi a cependant connu une légère baisse de participations en 2020 vis-à-vis de 2019. Cela s'explique par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et au recours au télétravail, ainsi que le décalage du Défi au moins de septembre.

Dates clés

- **2010**
Création du Défi
- **2017**
Création des déclinaisons du Défi vers le multimodal et le scolaire
- **2020**
Mise en place d'un partenariat avec l'ADEME et extension du Défi à l'ensemble de la région Grand-Est
- **2020**
Nouvelle identité visuelle pour le défi : nouvelle charte graphique, nouveau logo, nouveau site internet.

Principe et objectifs

En quoi consiste ce Défi ?

Le principe est d'inciter un maximum de salariés et élèves à se rendre sur leur lieu de travail/scolarité autrement qu'en voiture en solo durant les trois semaines du défi. Le Défi se veut également une action solidaire : les kilomètres effectués dans le cadre du défi seront convertis en dotation financière (voir ci-après p. 10).

Quels sont les objectifs ?

La volonté est de proposer un événement ludique qui engage une réflexion sur les modes de transports utilisés pour se rendre au travail. **L'enjeu étant de déclencher un changement de comportement dans les habitudes de déplacements quotidiens.** Passer de la voiture individuelle à des modes plus actifs (marche, vélo), aux transports en commun ou au covoiturage, devient une priorité, tant d'un point de vue environnemental en réduisant notre empreinte carbone et en améliorant la qualité de l'air ; que sanitaire, en promouvant et en favorisant la pratique des mobilités actives sur la région Grand Est.

Soutenu par l'ADEME Grand Est, le Défi est co-construit par les 29 collectivités et territoires partenaires et l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est :

- CA Ardenne Métropole
- Chaumont Agglomération
- CC Bassin de Pompey
- Métropole Grand Nancy
- PETR Pays du Lunévillois
- CA Grand Verdun
- CA Portes de France Thionville
- CA Val de Fensch
- Metz Métropole
- CC Sarrebourg Moselle Sud
- CC plaine du Rhin
- CC Pays Rhénan
- PETR Alsace du Nord
- PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau
- PETR Bruche Mossig
- CC Pays Ste Odile
- PETR Alsace centrale
- Colmar Agglomération
- PETR Rhin Vignoble Grand Ballon
- PETR Pays Thur Doller
- PETR Pays du Sundgau
- Saint Louis Agglomération
- PETR Pays de la Déodatie
- SCOT Vosges Centrales
- PARC Naturel des Ballons des Vosges
- Conseil départemental Meurthe et Moselle
- Conseil départemental Moselle
- Collectivité Européenne d'Alsace



Les déclinaisons



« Au boulot, j'y vais à vélo ! »

Il concerne les déplacements effectués à **vélo** pour aller au boulot.

Il consiste à comptabiliser :

- le nombre de participants,
- le nombre de jours pédalés,
- les kilomètres parcourus à vélo par les salariés, de leur domicile à leur lieu de travail.



« Au boulot, j'y vais autrement ! »

Il concerne les déplacements effectués en **modes actifs, en covoiturage ou transports en commun** pour aller au boulot.

Il consiste à comptabiliser :

- le nombre de participants,
- le nombre de jours pédalés,
- les kilomètres parcourus par les salariés en modes alternatifs à la voiture en solo, de leur domicile à leur lieu de travail.



« À l'école, j'y vais à vélo ! »

« Au collège, j'y vais à vélo ! »

« Au lycée, j'y vais à vélo ! »

Ce Défi consiste à comptabiliser pendant la période du Défi le nombre de participants se rendant à leur établissement à vélo ou en modes actifs*. Le Défi concerne les élèves, l'équipe enseignante et les personnels administratif et technique.

*sauf pour les collèges et lycées, seul le vélo est pris en compte.

Les modes de déplacements retenus



« Au boulot, j'y vais à vélo ! »

Le défi retient les déplacements effectués à vélo :

- **vélo classique**
- **vélo à assistance électrique.**



« Au boulot, j'y vais autrement ! »

Les modes alternatifs à la voiture en solo sont retenus en cinq catégories :

- **à vélo : vélo classique ou vélo à assistance électrique,**
- **à pied, rollers ou trottinette,**
- **en transports en commun : bus, tram, car, train,**
- **en covoiturage (minimum conducteur + 1 passager)**
- **engins de déplacements personnels motorisés : trottinette électrique, mono-roue, giropode, skate électrique, ...**

Les modes de déplacements retenus



« À l'école, j'y vais à vélo ! »

Seuls les modes actifs sont retenus. Deux catégories sont définies :

- **vélo**
- **marche, trottinette.**

Les vélos à assistance électrique au pédalage sont admis pour les personnels enseignant, administratif ou technique de l'établissement.



« Au collège, j'y vais à vélo ! »

Seul **le vélo** est retenu.

Les vélos à assistance électrique au pédalage sont admis pour les personnels enseignant, administratif ou technique de l'établissement.



« Au lycée, j'y vais à vélo ! »

Seul **le vélo** est retenu.

Les vélos à assistance électrique au pédalage sont admis pour les personnels enseignant, administratif ou technique de l'établissement.

Informations pratiques

Quand ?

Le Défi « J'y vais ! » se déroulera du **17 mai au 06 juin 2021**.
Nouveauté : cette année le Défi se déroule sur 3 semaines.

Pour qui ?

Le Défi s'adresse aux structures de 3 salariés et plus & tout établissement scolaire.

Comment ?

L'inscription se fait sur le site Internet du Défi via un référent défi identifié.

Combien ?

La participation au Défi est gratuite.

Périmètre du Défi

Initialement créé en Alsace, ce **Défi a désormais pour ambition de s'étendre sur toute la région Grand-Est**. Le défi comprend de plus en plus de territoires participants. En 2021, le Défi comptabilise 29 territoires partenaires.

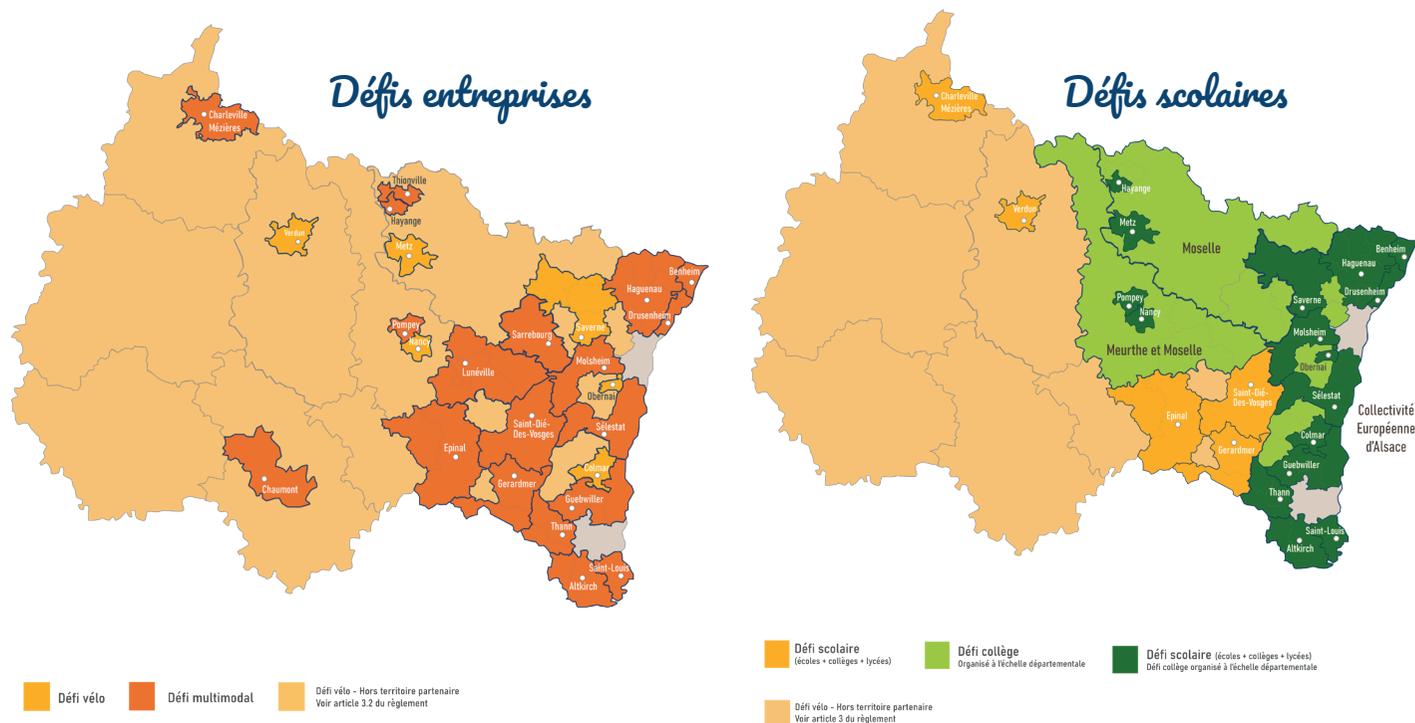
Territoires partenaires

- CA Ardenne Métropole
- Chaumont Agglomération
- CC Bassin de Pompey
- Métropole Grand Nancy
- PETR Pays du Lunévillois
- CA Grand Verdun
- CA Portes de France Thionville
- CA Val de Fensch
- Metz Métropole
- CC Sarrebourg Moselle Sud
- CC plaine du Rhin
- CC Pays Rhénan
- PETR Alsace du Nord
- PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau
- PETR Bruche Mossig
- CC Pays Ste Odile
- PETR Alsace centrale
- Colmar Agglomération
- PETR Rhin Vignoble Grand Ballon
- PETR Pays Thur Doller
- PETR Pays du Sundgau
- Saint Louis Agglomération
- PETR Pays de La Déodatie
- SCOT Vosges Centrales
- PARC Naturel des Ballons des Vosges
- Conseil départemental Meurthe et Moselle
- Conseil départemental Moselle
- Collectivité Européenne d'Alsace

Modalités complémentaires

En dehors des territoires partenaires du Défi, il est possible de s'inscrire et participer au Défi « **Au boulot, j'y vais à vélo !** ».

Les kilomètres parcourus ne pourront cependant pas être retenus pour le classement ni le volet solidaire du défi.



Un Défi solidaire

Chaque année, le total des kilomètres parcourus pendant la durée du Défi par l'ensemble des participants sera cumulé pour être converti en dotation financière au bénéfice d'une entité œuvrant dans les domaines des mobilités actives, de la solidarité, ou de la santé.

DOTATION DES TERRITOIRES PARTENAIRES AU DÉFI

Les territoires partenaires du Défi apporteront une contribution calculée sur la base des kilomètres parcourus sur ces territoires, à raison de 0,02 €/km à vélo et modes actifs et de 0,01 €/km parcouru avec d'autres modes, ceci à concurrence d'un montant maximum de dotation de **5 000 €**.

DONS DES PARTICIPANTS

Les participants pourront effectuer des dons volontaires au niveau de leur structure.

Chaque participant décidera du don qu'il souhaite effectuer. Des modalités leur seront proposées sur le site Internet du Défi.

Les propositions d'affectation des dons seront précisées en mai sur le site Internet du Défi : <https://defi-jyvais.fr>.

Les partenaires du défi

Avec le soutien de



Contact

www.defi-jyvais.fr

CONTACT PRESSE

Léa Beltzung

06.65.92.40.36

communication@vma-grand-est.fr